République Française
Département de la Loire

DCM 8 septembre 2022 n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 8/09/2022

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 8 septembre 2022 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 5/09/2022

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE Gabriel Bénier, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Axelle MILLION BRODAZ, Jean-Claude BORY, Ludovic ANGENIEUX, Karine BONNIE, Blandine BARRIOL, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Bertrand MANUGUERRA, Emmanuelle MONTERYMARD Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Marie GAILLARD à Emmanuelle MONTERYMARD, Virginie PERBET à Karine BONNIE, Philippe GUYOT à Gabriel Bénier
Membre absent = 0
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Séverine KOSMALA

Objet : Subventions aux associations

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget primitif, toutes les subventions allouées aux différentes associations n'ont pas été fixées ; il est proposé les montants suivants :

Associations	Subv proposée	Vote du CM
ADMR DES COLLINES	100 €	100 €
AFR CHAMBOEUF	300 €	300 €
ART SCENE	150 €	150 €
AVENIR CULTUREL	150 €	150 €
Balades Littéraires	150 €	150 €
CLUB LA JOIE DE VIVRE	150 €	150 €
Cté animation hôpital ST GALMIER	640 €	640 €
De Rose en Rose 10ème anniversaire	400 €	400 €
ECOLE DE MUSIQUE DE ST GALMIER	130 €	130 €
Filles USGC - AS plaine Montagne	150 €	150 €
FNACA	150 €	150 €
GRAINES	150 €	150 €
Harmonie de Veauche	150 €	150 €
Jeune et Rose	1 000 €	1 000 €
Les amis du treuil	150 €	150 €
Ligue contre le cancer	1 000 €	1 000 €
OMS	1 500 €	1 500 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €	50 €
Tennis Club	700 €	700 €
USGC	1 200 €	1200 €
TOTAL =	8 370 €	8 370 €

Accusé de réception en Préfecture
042-214200438-20220908-DCM08092022_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces subventions pour un total de 8 370 €,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

la secrétaire de séance,
Séverine KOSMALA

